

Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du 11 juillet 2024**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

**Date de convocation**

**4 juillet 2024**

**Eau Assainissement – Marché  
de travaux Chemin du  
Verseau à Margès**

**N° de la délibération  
2024-371**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'ARCHE Agglo a engagé des études pour satisfaire l'action priorité n°1 du Schéma Directeur d'Assainissement de Margès qui consistait à une extension du réseau d'assainissement à l'Est du village, route d'Arthemony, Chemin du Fayet et Chemin du Verseau ;

Considérant qu'après discussion avec la Mairie de Margès et présentation du projet en réunion publique, il a été retenu uniquement l'extension du réseau d'assainissement sur le chemin du Verseau correspondant à la pose de 330 ml de réseau en PVC et au raccordement de 13 maisons actuellement en Assainissement Non Collectif (ANC) ;

Considérant que la commune de Margès souhaite conduire de manière concomitante des travaux sur la voirie du Chemin du Verseau visant à améliorer la gestion des eaux de pluie (ruissèlement) et confie donc sa maîtrise d'ouvrage à ARCHE Agglo ;

Considérant l'estimation des travaux d'un montant de 139 410 € HT (travaux d'assainissement estimés à 119 341 € HT et travaux de voirie estimés à 20 069 € HT) sur la base des études de projet réalisées par le bureau d'études BEAUR, il convient de lancer un marché de travaux selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique ;

Il est proposé de conclure un contrat avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- La consultation a pour objet la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le chemin du Verseau à Margès :
  - o 330 ml de réseau EU DN200 PVC CR16 avec 11 regards Ø 1000
  - o 55 ml de réseau EU DN160 PVC CR16 pour 13 Branchements
- Le marché n'est pas alloti car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes ;
- Le marché débutera à compter de sa notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement des travaux. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois (y compris période de préparation).

Il est proposé les critères de jugement des offres suivants :

- o 40 points pour le prix
- o 60 points pour la valeur technique

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- **AUTORISE** le Président à signer le futur marché, les avenants nécessaires à son exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercuriol-Veunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par :

Frédéric SAUSSET

Date de signature : 15/07/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo